

ARRONDISSEMENT  
GRENOBLE

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération  
n°6 du 12/01/2009

Séance du lundi 19 juillet à 18 heures 30

Date de convocation :  
13 juillet 2010

Nombre de délégués en  
exercice : 60

**Objet : Mise à disposition à  
titre gracieux d'un terrain par  
la commune de St Nazaire  
les Eymes pour le broyage  
des végétaux**

Votants : 47  
Vote pour : 47  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD, P. BOISSELIER, D. BOSA, JM. BOUCLANS, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, O. LEROUX, P. LEVASSEUR (départ à 22h puis pouvoir à G. GIRAUD), J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, Y. TOSOLINI, P. VOLPI.

Excusés : A. ANDREYON, C. BICH, C. BLANC COQUAND, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD (pouvoir à G. COHARD), JF CLAPPAZ (pouvoir à P. BEGUERY), D. CLOUZEAU-GERMAIN (pouvoir à JM BOUCLANS), L. FERRADOU (pouvoir à C ANGLADE), A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, B. MICHON (pouvoir à F BROTTES), W. MINGUELY, J. MOUSIN (pouvoir à J. DUBUS), P. RAMOUSSE, P. TERNAUX, L. THERY (pouvoir à JP BUART), B. TRIFFE (pouvoir à R. COLLIAT), C. VANNUFFELLEN, S. VAUSSENAT.

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

La Communauté de Communes propose un service de broyage des végétaux en différents points de son territoire. Il s'agit d'offrir à moindre coût une solution de proximité aux usagers pour lesquels les sites de broyage sont plus proches de leur habitation que les déchetteries.

Le principe est le suivant : les usagers du Grésivaudan peuvent déposer leurs branchages sur les sites, un prestataire vient broyer les végétaux apportés quand la quantité obtenue est suffisante pour justifier l'intervention.

Les usagers peuvent récupérer autant de broyat qu'ils le souhaitent pour pailler leur jardin (potager, massifs de fleurs...), le broyat permettant de protéger le sol de la sécheresse (d'où des économies d'eau) et d'en améliorer la structure et la richesse.

Ce service permet également de répondre au problème de saturation des déchetteries et d'éviter les brûlages.

**Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un terrain communal, référencé ZA3 et d'une surface d'environ 1200 m<sup>2</sup>, pour une période d'un an (renouvelable 2 fois), avec la commune de Saint Nazaire les Eymes.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

Transmis le 05/08/2010  
AR n°038-200018166-20100719-100-DE